



Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 14, votants = 15

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 04/04/2013. Date de convocation : 28/03/2013. L'an deux mil treize, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Pascale BLACHIE,

PRÉSENTS : ALMORIC Bruno, BLACHIE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert

absent(e)s excusé(e)s : HILAIRE Stéphane, VASSE Carole, ALCINDOR Kathleen, MAROC Saïd représenté par JOUFFRE André, VOISIN Frédéric représenté par BALET Marie-Jeanne,

secrétaire de séance : THIROUIN Hubert.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

OBJET.....	COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE		
VOTES.....	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION(S) : 0
reçu en Préfecture de la Drôme le			

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		243 486,83	319 762,17		319 762,17	243 486,83
Opérations de l'exercice	1 008 372,28	1 332 595,78	741 843,20	1 114 866,11	1 750 215,48	2 447 461,89
TOTAUX	1 008 372,28	1 576 082,61	1 061 605,37	1 114 866,11	2 069 977,65	2 690 948,72
Résultats de clôture		567 710,33		53 260,74	0,00	620 971,07

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 0,00 euro.

Les restes à réaliser de l'exercice 2012 en section d'investissement qui correspondent, en M14, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- dépenses : 86 900 euros
- recettes : 2 600 euros

Le déficit au titre des restes à réaliser est de 84 300 euros, soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 84 300 euros moins l'excédent de l'exercice 2012 de 53 260,74 euros égal à 31 039,26 euros

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012, de 567 710,33 euros, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2013, en investissement, la somme de 31 040 euros, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir entre autres le besoin de financement de l'exercice, et en fonctionnement, 536 670,33 euros au compte 002 "Excédent ordinaire reporté".

COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				446 105,01		446 105,01
Opérations de l'exercice	263 508,63	263 508,63	563 507,57	126 959,08	827 016,20	390 467,71
TOTAUX	263 508,63	263 508,63	563 507,57	573 064,09	827 016,20	836 572,72
Résultats de clôture				9 556,52		9 556,52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				9 556,52		9 556,52
RESULTATS DEFINITIFS				9 556,52		9 556,52

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Montboucher sur Jabron,
le 5 avril 2013

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

Séance du 04/04/2013. Date de convocation : 28/03/2013.
 L'an deux mil treize le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VASSE Carole,
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 7.2 fiscalité

Objet : Taux Impôts Directs 2013

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des circulaires reçues présentant les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues, notamment par la loi de finances 2013 (n°2012-1509 du 29 décembre 2012), par les trois lois de finances rectificatives pour 2012 (n°2012-354 du 14 mars 2012, n°2012-958 du 16 août 2012 et n°2012-1510 du 29 décembre 2012) et par différentes dispositions réglementaires.

Ces informations fiscales sont utiles à la préparation du budget 2013, les communes devant voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 DECIDE, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Taux de référence de 2012	Taux votés pour 2013
Taxe d'Habitation	6,86 %	7,03 %
Taxe Foncier Bâti	12,74 %	13,06 %
Taxe Foncière Non Bâti	59,55 %	59,55 %

Autorise Monsieur Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Montboucher sur Jabron,
 le 5 avril 2013.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 04/04/2013. Date de convocation : 28/03/2013.
L'an deux mil treize le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VASSE Carole

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 2.1 documents d'urbanisme

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'urbanisme

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- Le Conseil Municipal,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R.123-20-1, R.123.20-2, R.123-24 et R.123-25 ;
 - Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
 - Entendu les motifs présentés par le Maire ;
 - Après avoir examiné les observations du public formulées durant la mise à disposition du 1^{er} février 2013 au 1^{er} mars 2013 inclus ;
 - Considérant que le projet de modification simplifiée du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.
- Après en avoir délibéré,
- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente ;
 - dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
 - dit que conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Montboucher sur Jabron et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
 - dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.L.U., seront exécutoires dès sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (1er jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 5 avril 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

Séance du : 04/04/2013. Date de convocation : 28/03/2013.

L'an deux mil treize le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VASSE Carole

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Codification ACTES : 2.1 documents d'urbanisme

Objet : mise en place du PUP, quartier Saint-Martin, lotissement « Les Vignes de Saint-Martin »

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le : 04/04/2013

Monsieur le Maire rappelle que le secteur Saint-Martin fait l'objet de deux projets d'aménagement sur les deux zones AUa du PLU. Les projets proposés par les aménageurs représentent une capacité globale d'environ cent nouveaux logements, à savoir :

- la réalisation d'un lotissement d'habitation, « La Bergerie », par la Sarl EDS, représentée par Monsieur OZTURK, qui envisage une trentaine de logements, sur les parcelles 75 et 387 de la section ZB.
- la réalisation d'un lotissement d'habitation, « Les Vignes de Saint-Martin » par les sociétés AVIC Développement, représentée par Monsieur TARRIOTTE, et ALPHA Promotion, représentée par Monsieur PAPADOPOULOS, qui envisagent soixante-dix logements environ, sur les parcelles 794, 795, 801 et 808 de la section ZB.

Ces deux projets d'aménagement ne peuvent être réalisés sans la création de nouveaux équipements publics :

- aménagement d'un carrefour sur la RD 169,
- aménagement et prolongement du « Chemin des Vignes »,
- gestion des eaux pluviales et éclairage public du « Chemin des Vignes »,
- extension du réseau d'eau potable,
- extension du réseau ERDF,
- création d'un cheminement doux (MJC),
- construction d'une voie nouvelle et d'un ouvrage de franchissement (ER 3 du PLU),
- aménagement d'un cheminement doux « Chemin des Aubépines ».

Le coût global de réalisation de ce programme d'équipements publics (coût des travaux y compris maîtrise d'œuvre, frais d'études annexes et acquisitions foncières) est estimé, à ce jour, à environ 939 382 euros H.T. subventions prévisibles déduites. Le coût final d'opération sera ajusté sur la base du décompte général définitif des marchés de travaux.

- Considérant la carence en équipements publics de ce quartier,
- considérant le programme d'équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants du quartier,
- considérant les éléments de chiffrage de ce programme d'équipements publics,
- considérant le taux de la Taxe d'Aménagement sur le secteur,

il s'avère que la meilleure solution est l'instauration d'un ou plusieurs « Projet Urbain Partenarial » (PUP) pour le financement d'une partie du programme d'équipements publics.

Un Projet Urbain Partenarial a pour objet la prise en charge financière par un aménageur des équipements publics rendus nécessaires par son opération d'aménagement.

La totalité des équipements publics mentionnés ci-dessus ne servira pas exclusivement aux deux lotissements « La Bergerie » et « Les Vignes de Saint-Martin ». La part des équipements publics rendus nécessaires pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de ces deux opérations a été évaluée à environ 730 000 euros. Ce coût sera ajusté sur la base du décompte général définitif des marchés de travaux. Cette participation sera répartie entre les deux opérations au prorata du nombre de logements de chacune.

Les aménageurs du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin », sont d'accord pour procéder, dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, au paiement d'une participation aux équipements publics rendus nécessaires par leur opération.

En contrepartie, la commune s'engage à réaliser les équipements publics nécessaires à l'opération dans un délai compatible avec sa réalisation.

Cet accord doit être formalisé dans le cadre d'une convention de Projet Urbain Partenarial.

Il est d'ores et déjà précisé ici que la part des équipements publics non prise en charge par les promoteurs pourra être mise à la charge d'autres opérations d'aménagement ultérieures qui seraient amenées à en bénéficier, quand bien même lesdits équipements seraient déjà en partie réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide qu'un Projet Urbain Partenarial (PUP) devra être signé avant toute autorisation d'aménager sur la zone AUa ouest du quartier Saint-Martin,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les aménageurs du lotissement « Les Vignes de Saint-Martin », ainsi que les éventuels avenants qui seraient rendus nécessaires par l'évolution du programme d'équipements publics ou par l'évolution du coût de l'opération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 5 avril 2013.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 4 avril 2013.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 4 mars 2013 : raccordement électrique quartier « Les échaunes » 2^{ème} tranche, proposition ERDF (Valence Drôme), réalisation des travaux prévue pour fin 2013. Montant des travaux : 41 983,45 euros H.T. (50 212,21 euros TTC).
- 2) décision du 22 mars 2013 : signature des marchés pour l'aménagement de la rue « Fortuné Jacquier et Place de la Mairie », nombre de lots 6, 3 tranches : ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2. Tableau récapitulatif des offres joint à la présente.

Fait à la date sus indiqué et affiché le 5 avril 2013.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



AMENAGEMENT DE LA RUE FORTUNE JACQUIER

TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES

Montants en H.T.

LOT	OBJET	ENTREPRISE	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE 1	TRANCHE CONDITIONNELLE 2	TOTAL
1	Terrassements réseaux humide	AUDIGIER	70 742,59 €	85 118,47 €	99 465,26 €	255 326,32 €
2	réseaux secs	SPIE	45 370,10 €	38 095,95 €	42 747,15 €	126 213,20 €
3	Revêtements qualitatifs, Serrurerie, Mobilier, Fontaine	SOLS	203 065,80 €	251 673,80 €	89 209,40 €	543 949,00 €
4	Maçonnerie	RIVASI	42 610,00 €	50 505,00 €	24 010,00 €	117 125,00 €
5	Aménagements paysagers	GUILLON FRERES	32 898,40 €	26 950,10 €	33 383,75 €	93 232,25 €
6	enrobé, bordures, Signalisation	SCR	52 415,00 €	34 605,00 €	65 270,00 €	152 290,00 €
	TOTAL H.T.		447 101,89 €	486 948,32 €	354 085,56 €	1 288 135,77 €
	TOTAL TTC		534 733,86 €	582 390,19 €	423 486,32 €	1 540 610,37 €